

Appel du Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC)
sur la situation à Gaza et dans l'ensemble de la Palestine - Paris, le 28 mars 2024

Au nom de notre fraternité issue de notre amitié islamo-chrétienne que nous cultivons au sein du GAIC, nous nous associons à toutes les forces politiques, religieuses, culturelles, du monde entier qui agissent pour qu'une paix juste et durable se construise entre Israël et la Palestine ¹ par la création d'un État palestinien libre et indépendant, en application des décisions internationales.

Cela demande :

- La plus grande détermination pour pousser le gouvernement d'Israël et le Hamas à accepter un cessez-le-feu immédiat et durable pour entrer dans une logique de paix et de justice ;
- La libération de tous les otages israéliens et des détenus politiques et administratifs palestiniens ;
- L'organisation d'un envoi massif d'aides humanitaires particulièrement à Gaza afin d'éviter la famine à laquelle la population civile est soumise ;
- L'embargo sur les armes conformément au traité des Nations unies sur le commerce des armes (TCA) dont la France est signataire depuis 2013 ;
- Le retour et le maintien des populations palestiniennes dans la bande de Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, selon le droit international ;
- La fin des exactions et des expulsions à l'encontre des Palestiniens de Gaza, de Cisjordanie et de Jérusalem -Est,
- La mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale pour la reconstruction de Gaza, des structures et plantations dans l'ensemble de la Palestine, en veillant à ce que l'Etat d'Israël y contribue, au titre des dédommagements selon les exactions prouvées.

Cela n'a que trop duré !

La situation à Gaza et dans l'ensemble de la Palestine oblige les consciences morales de l'humanité, et appelle l'amitié islamo chrétienne à une parole de fraternité

Les crimes de guerre à l'encontre de la population de Gaza sont commis sous les yeux du monde entier - même si les grands médias se font trop discrets - : plus de 30.000 morts et plus de 71.000 blessés à ce jour, dont une majorité de femmes et d'enfants, plus de 110 journalistes, des médecins, des enseignants, des poètes et des intellectuels dans le but avéré de décapiter la population ; hommes de tous âges capturés et torturés, quartiers d'habitation entièrement rasés dans toutes les villes et villages, destruction d'hôpitaux, d'ambulances, de lieux de culte, mosquées et églises, parfois vieilles de plusieurs siècles, destructions d'écoles, d'universités et d'autres centres d'enseignement et de culture, jusqu'aux cimetières, rasés et aux sépultures violées.

¹La Palestine telle que reconnue par le droit international et par la reconnaissance de la Palestine comme Etat observateur aux Nations Unies en 2012 et comme Etat membre de l'UNESCO en 2014

Sans compter les déclarations publiques qualifiant les habitants de Gaza, d' « animaux humains » et la volonté de déplacer la population de Gaza dans le seul but de faire revenir l'armée et les colons, la volonté d'affamer et de priver la population de toute aide humanitaire, ont conduit la Cour Internationale de Justice, fin décembre 2023 à évoquer « une suspicion de génocide en cours » à l'encontre de la population palestinienne de Gaza et à demander à Israël de prendre des mesures immédiates dont notamment le libre accès des convois d'aides humanitaires. Ces mesures n'ont pas été prises. Le jugement définitif de la CIJ n'interviendra pas avant longtemps compte tenu des exigences de la procédure internationale. Désormais, il reste pour seul recours la voix et les interventions des états qui s'opposent à ces crimes, par leur action diplomatique notamment, celle des peuples qui manifestent leur indignation et celle des consciences morales de l'humanité.

La population de Gaza n'est pas la seule touchée. Des armes ont été distribuées aux colons qui tuent en Cisjordanie. Les attaques de colons et de l'armée israélienne dans les villes et les villages de Cisjordanie ont redoublé en même temps que les expulsions des terres, l'arrachage des arbres, et le déplacement des camps de bédouins. A Jérusalem-Est, les expulsions d'habitants de leurs maisons ont également redoublé ainsi que la construction de toujours plus de blocs de colonies toutes illégales au regard du droit international. Et là aussi des hommes, des femmes et des enfants sont tués (plus de 400 depuis le 7 octobre) ou enlevés, faits prisonniers et souvent torturés.

Antérieurement à la saisine introduite par l'Afrique du Sud (sur le dossier de suspicions de génocide en décembre 2023), et relativement au maintien « sur un temps exagérément long » (depuis 1967), de l'occupation sur le territoire dévolu à la souveraineté palestinienne tel que reconnu par le droit international, l'Assemblée Générale des Nations Unies, dans sa résolution de décembre 2022, avait déjà provoqué la saisine de la CIJ à laquelle se sont joints 56 états dont l'audition est en cours. Dans l'attente du jugement définitif de la CIJ sur cette question, il revient aux Etats de s'opposer à ces crimes par la voie diplomatique, aux peuples de manifester pour une paix juste et durable et aux consciences morales de s'élever plus que jamais contre la politique du gouvernement israélien.

Nous appelons nos concitoyens, croyants ou non, à préserver et cultiver les relations fraternelles qui lient les uns aux autres dans le respect et l'attention mutuelle, à rejeter fermement tous les racismes, tous les discours de haine et de mort et à rechercher inlassablement la vérité et la justice en vue d'une paix juste et durable.

Nous nous engageons à toujours agir en ce sens.

Co-Présidente GAIC Micheline BOCHET LE MILON	Co-Président GAIC Ramzi AIT-DJAOUD
---	---------------------------------------